

LA PAGE DU CRIB



Le carnet de vie du bénévole

Il est accessible sur le site du CNOSF : www.franceolympique.com. Il est conçu pour devenir une véritable passerelle entre vie professionnelle et bénévolat. Il est utile dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Le bénévolat est un enjeu essentiel pour le sport, il est donc souhaitable que la majorité des 2 millions de bénévoles se fasse connaître au niveau national.

Notre nombre sera la force de notre reconnaissance, à vous d'en juger.

"UTILE DANS LE CADRE DE LA VAE"

La fin des assurances gratuites pour les bénévoles ?

La prise en charge par le ministère de la jeunesse et des sports de l'assurance gratuite des bénévoles actifs n'a pas été reconduite pour 2008.

Néanmoins, la réussite de cette expérience, initiée et aidée en 2006 et 2007 par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, a incité la Fondation du Bénévolat, aidée par ses sponsors et ses deux principaux mécènes (La Banque Postale et Groupama), à offrir gratuitement, aux bénévoles répondant aux critères définis par le Ministère, la couverture de leurs responsabilités, de leurs recours et de certains dommages corporels dans le cadre de leurs activités bénévoles.

Elle concerne les dirigeants bénévoles élus de droit des associations (membres du Conseil d'Administration), mais aussi les animateurs et animatrices bénévoles (assistants, accompagnateurs, organisateurs, entraîneurs, formateurs,

"SERONT DÈS LORS IMMÉDIATEMENT PROTÉGÉS PAR CETTE ASSURANCE GRATUITE"

etc.) ; sont écartés du dispositif les simples adhérents qui cotisent et participent occasionnellement aux activités associatives mais qui n'ont aucune responsabilité.

Les ressources de la Fondation du Bénévolat lui permettent d'estimer à 750 000 le nombre de bénévoles dont elle pourra ainsi couvrir les responsabilités avant la fin de l'année 2008.

Vous pouvez prendre connaissance et télécharger, le texte intégral du contrat d'assurance sur le site de la fondation de France (www.svpbenevolat.fr), ainsi que toutes les indications permettant aux Présidents d'Associations, ainsi qu'aux Collectivités Publiques que la Fondation y assimile, d'inscrire en ligne leurs bénévoles qui seront dès lors immédiatement protégés par cette assurance gratuite.

Valable jusqu'au 31 décembre 2008 elle sera, ensuite, automatiquement renouvelée sur simple demande du Président de l'association en utilisant ses codes d'accès.

Source : <http://www.svpbenevolat.fr>

Information pratique :



Téléchargez le « guide du bénévolat : vos droits, Les dispositions les plus récentes » sur le site

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_benevolat.pdf

Julie SCHRAM

SUGGESTIONS...



Nous avons besoin de votre aide pour améliorer notre revue trimestrielle. Comme vous le voyez déjà, certaines modifications ont été apportées afin de rendre notre Inf'Olympique plus attractif.

Pour cela, nous avons besoin de savoir ce que vous aimeriez y trouver. Quelles informations, quels résultats... N'hésitez pas à nous faire remonter vos suggestions par mail ou par voie postale.



Contact : Julie SCHRAM

E-mail : mds77@wanadoo.fr

Maison Départementale des Sports

12 bis, rue du président Despatys - Case Postale 7630 - 77000 MELUN.